

6211-24-047

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN
DANS LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 5 avril 2011 à 13 h 30
Centre Paulinoix,
959, rue Principale,
Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 5 AVRIL 2011	1
5	MOT DU PRÉSIDENT.....	1
	PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
10	Mme Raymonde Blanchette.....	2
	M. Laurent Lamarre (Terre Citoyenne).....	6
	Mme Brigitte Schoemans (Le Vent Tourne)	10
	M. René Lapierre (Société d'histoire des XI)	15
	M. Michel Dubé.....	18
15	M. Guy Langevin.....	20
	M. Jean Van Wijk.....	28
	M. Jean-François Bouchard	29
	M. Pierre Cousineau.....	30
	M. Jérémie Letellier, M. Jean-Charles Landry (Syndicat de base de l'UPA, Napierville)	31
20	M. François Duveau	36
	Mme Marie-Lili Lenoir	39
	Mme Brigitte Schoemans	41

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

Alors, Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique pour l'évaluation du Projet de parc éolien de Saint-Valentin par Venterre NRG inc. Bienvenue également aux internautes, comme vous savez, nous sommes webdiffusés, toutes les séances seront webdiffusées.

Nous estimons que nous aurons besoin encore de 5 séances, y compris celle-ci, pour entendre les 80 quelques personnes qui nous ont avisés du dépôt de leur position.

Je m'appelle Pierre André, c'est moi qui préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je serai assisté à cet effet par monsieur Jean-François Longpré qui agit à titre de commissaire.

Nous allons donc poursuivre aujourd'hui les présentations des mémoires par les participants. Je vous rappelle que le temps imparti à chaque présentation est de dix minutes. Après votre présentation, nous prendrons un maximum de cinq minutes pour échanger avec vous si nous avons des questions. Ces questions, ces échanges cherchent essentiellement à mieux comprendre votre position, à essayer d'éclaircir certains propos que vous dites qui nous semblent pas clairs.

Donc, si nous ne vous posons pas de questions, ce n'est pas que votre présentation est inintéressante, c'est probablement qu'elle a été claire et que nous avons bien compris les propos, les commentaires, les opinions que vous voulez nous transmettre.

Je rappelle qu'en fin de séance, il est possible à toute personne d'apporter des rectifications de faits. Pour ce faire, vous avez besoin de vous inscrire à l'arrière; vous devez indiquer à la personne qui s'occupe du registre, vous devez lui indiquer l'objet de la rectification. Une rectification adresse des faits; ce n'est pas une contre-opinion sur quelque chose, c'est vraiment une information factuelle vérifiable. Ça peut être par exemple la hauteur d'une éolienne. Hier soir, quelqu'un nous a mentionné, madame McDermott, une hauteur d'éolienne qui avait été mentionnée et qui pouvait laisser entendre que l'éolienne était plus basse que sa hauteur réelle. Cet élément-là est une correction de fait.

Quand je vous appellerai éventuellement pour une rectification de fait, je procède d'une façon très simple. Une première question : Quel est le fait que vous voulez rectifier? Et quelle est la rectification? Donc, chacune de ces interventions de rectification de fait est une intervention extrêmement brève, quelques secondes, une minute, parfois deux, mais c'est relativement serré.

Je vous rappelle aussi que dans cette salle, tout le monde est bienvenu quelle que soit sa position face au projet. Je vous invite donc à respecter le décorum que le Bureau d'audiences publiques demande pour les audiences publiques. Ainsi, je vous invite à ne pas avoir d'attitudes méprisantes, à ne pas manifester une approbation, une désapprobation, ne tenir aucun propos diffamatoire devant cette audience. Je vous rappelle également que les séances sont enregistrées et que les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine.

Enfin, je vous demande de fermer vos cellulaires si vous en avez en votre possession afin de ne pas déranger les intervenants. Je vais donc appeler la première intervenante pour cette après-midi qui est madame Raymonde Blanchette.

Bonjour, Madame!

Mme RAYMONDE BLANCHETTE:

Alors, il y a une dizaine d'années, je me suis établie à Saint-Valentin. Je suis Montréalaise de naissance, Brossardoise dans mon cœur. Saint-Valentin, c'est l'endroit pour admirer la nature. Je n'ai aucune activité ou implication dans ce milieu. Je ne verrai aucune éolienne de ma maison. J'approuve grandement l'énergie éolienne, ce qui a attiré mon attention sur le projet.

En mai 2007, je savais très bien que nos arbres, station 3, abritaient un nombre de chauves-souris, ayant discuté en 2005 avec des étudiants qui prenaient des relevés dans la région. À la station 3, nous retrouvons des érables argentés de plus de 100 ans et le phénomène se retrouve tout au long de la 4^e ligne et autres.

Est-ce que le promoteur a vraiment inventorié l'ensemble des habitats et cartographié les zones de concentration? La réponse du promoteur fut très vague au BAPE. La station 3 fut installée à ma demande auprès de deux étudiantes et de monsieur Stéphane Poirier lors de la présentation du projet en mai 2007.

La conclusion du promoteur nous cite que toutes les espèces migratrices de type lasiurine ont été affectées par d'autres projets de parcs éoliens, et pour prouver ces statistiques, il compare son étude avec des milieux forestiers, ce qui me laisse perplexe quant aux résultats. Comment TransAlta peut-il tirer ce type de conclusion avec ses connaissances et ses expériences antérieures sur la site de Summerview, également en milieu ouvert, en Alberta, en 2006, où 609 chauves-souris migratrices sont mortes?

L'étude de monsieur Barclay et de madame Baerwald à laquelle TransAlta a participé prouve le contraire et établit clairement le phénomène de la pression des éoliennes provoquée par les palmes sur les chauves-souris. Le *Globe and Mail* a rapporté à ce moment-là les propos de

monsieur Edworthy sur le sujet, et je lis : « *We had to be quite patient, mainly because we were started from a knowledge base that wasn't quite zero but very, very low.* »

Serait-ce le même cas à Saint-Valentin pour les chauves-souris? Et la sauvagine?

Est-ce que comme compagnie responsable, les études sur les chiroptères, les oiseaux migrateurs répondent à vos attentes? Est-ce que TransAlta gèrera encore une fois après les faits?

Mon deuxième sujet concerne les bernaches et les oies blanches. Ayant séjourné à Cap Tourmente il y a quelques années, le nombre d'individus se posant sur la région entière, et non seulement à Saint-Valentin, est très élevé. Nous sommes dans la zone de migration et d'alimentation au moins depuis dix ans puisque j'y réside.

Lorsque monsieur Daniel Bergeron d'Environnement Canada a fait sa déclaration au BAPE, je comprends sa remarque que le nombre était sous évalué et que nous visions une possible catastrophe. De plus, madame Catherine Poussart du MNRF siège sur le *Management plan for greater snow geese in the Atlantic flyway*. Je ne serai pas alarmiste, mais je vous ai transmis quelques photos prises le 20 mars 2011 à deux endroits sur le territoire de Saint-Valentin. Des photos valent mille mots.

Massacre ou pas avec ces photos, dans 30 minutes le 20 mars de 8 heures 9 à 8 heures 25, positionné au coins des montée Guay, rang Saint-Joseph et petit Rang, j'ai pris plus de 500 oies près du positionnement majeur des éoliennes qui est situé au nord de la municipalité. Ensuite, je me suis dirigée vers le rang Pir-Vir vers les éoliennes 8 et 13 pour trois minutes et j'ai photographié facilement plus de 1 000 oies dans ce court laps de temps. Nous voyons clairement la migration en forme de V et également les changements de champ.

Vous avez également une série de photos prises le 22 mars entre 17 heures 36 et 17 heures 41 vous prouvant le couloir de migration intense. Elles peuvent voler à une vitesse de 95 km/heure, et prendre des photos n'est pas toujours facile. Combien d'oies blanches et de bernaches tuerons-nous?

Je vous transmets deux CD de 465 photos prises au printemps démontrant clairement la zone de migration et d'alimentation des oies blanches au niveau de Saint-Valentin seulement. La majorité de ces photos sont prises de ma maison située au cœur du village - la date et l'heure est identifiée sur chacune d'elles. La migration des oies blanches a débuté le 13 mars et nous en voyons encore quelques-unes dans nos champs.

Nous débutons actuellement la période de migration des bernaches. Les résidents de la région connaissent tous ce phénomène biannuel pour les deux espèces qui s'étend sur une période d'un mois au printemps et d'un mois à l'automne. Comment expliquerons-nous ce désastre si nous

permettons la venue d'éoliennes? Il est encore temps d'éviter une hécatombe d'oies blanches et de bernaches pour que la filière éolienne ne perde pas trop de plumes, car je suis convaincue que ce phénomène se produira dès la première année du fonctionnement des éoliennes.

150

On ne pourra pas utiliser les termes « *nous ne connaissions pas l'ampleur de cette migration et ce lieu d'alimentation dans les régions et surtout que personne n'en avait avisé le BAPE.* » Vous savez maintenant depuis le 10 mars en après-midi, les propos de monsieur Bergeron ont été notés. N'ayant pas de *rotor* actif pouvant faire de suivi télémétrique, il me restait un appareil photo pour vous prouver le phénomène et je travaillerai à ce qu'un documentaire soit fait à l'automne sur ce phénomène.

155

J'inclus des graphiques importants pour le nombre de population d'oies blanches et le trajet de leur migration dont la provenance est de *Management for greater snow geese in the Atlantic flyway*. J'inclus une photo prise par moi-même lors d'une sortie avec des amis pour l'observation des oies le 30 mars 2007 dans le champ des éoliennes 8 et 13. L'étude du promoteur nous transmet les données suivantes durant la même période qui sont de 0 le 28 mars, 0 le 29 mars et ensuite quatre autres relevés pour un grand total de 3 056. Les oies arrivent en milieu mars comme d'habitude, mais les relevés ont débuté fin mars seulement.

160

165

Je vous inclus le tableau 13 indiquant les dates des relevés, la figure 1 indiquant le point d'observation. Ma photo représente la section ouest du point 6, emplacement des éoliennes 8 et 13 du camping. Les oies n'arrivent pas du Richelieu pour ensuite se poser dans les champs comme le décrit le promoteur dans sa documentation. Elles arrivent du sud en forme de V en haute altitude pour se poser dans les champs et se nourrir durant quelques jours. Le va-et-vient entre les champs pour se nourrir vient de toutes les directions de la région en maintenant plus ou moins une forme de V, mais l'altitude est beaucoup moindre. Les oies blanches arrivent au Cap Tourmente de la fin mars au milieu avril.

170

175

Les oies arrivent dans la région au milieu novembre jusqu'au début décembre, mais les relevés du promoteur se sont terminés en milieu novembre totalisant un maigre 1 420. Les bernaches se dirigent vers le sud avant les oies blanches, phénomène connu par les biologistes concernant la migration automnale. Alors, si le promoteur avait un relevé de 7 287 bernaches au 15 novembre, aurait-il été essentiel de poursuivre la prise des relevés pour les oies blanches voyant que son relevé était de 1 420?

180

Pourquoi avoir terminé les relevés au 15 novembre? Les variantes printanières et automnales d'arrivée des deux espèces sont d'environ de deux à trois jours pour toute la région et ça, depuis au moins dix ans. Je ne crois vraiment pas que ce promoteur a fait tous les efforts de bien connaître le milieu et son environnement puisque les deux prises de relevés sont presque entièrement à l'extérieur des dates de migration des oies blanches.

185

190 Saint-Valentin et la région sont un couloir majeur et important des oies blanches ce que le promoteur n'a pas démontré lors de son étude d'impact. Si au Québec nous en sommes rendus à faire de la prospection pour des projets éoliens et qu'ensuite une multinationale achète le tout pour diminuer son utilisation de CO₂ dans l'ouest canadien ou le vendre, bravo au TransAlta, super stratégie économique.

195 Selon monsieur Snyder, président et chef exécutif de TransAlta - je lis ses propos qui viennent de leur site: « *While we recognize the value of investing the renewable energy and diversifying our portfolio, the reality is: coal remains the world's most reliable, economical and available source of energy.* »

200 La consultation du BAPE m'a permis de voir clairement tous les aspects du projet. Je me prononce contre les éoliennes sur notre territoire. Je ne suis pas convaincue que le gouvernement a fait tous ses devoirs en classifiant une partie de notre territoire comme terre d'accueil pour des éoliennes. Je souhaite que les élus provinciaux ne tentent surtout pas de nous dire que leur décision sera prise selon le nombre de résidents de Saint-Valentin qui présenteront un mémoire ou qui signeront une pétition ou se prononceraient lors d'un référendum.

205 La majorité des éoliennes sont positionnées aux frontières de la municipalité. Le phénomène « *pas d'éolienne dans ma cour* » a été grandement appliqué sur ce projet par le promoteur. Alors, tous ces gens ont droit de regard sur le projet et il faut en tenir compte lors de leur décision. Merci.

210 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, Madame Blanchette. Monsieur Longpré, est-ce que vous avez des questions?

215 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:**

Ça va, pas de questions.

220 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va? Bien. Je vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

Mme RAYMONDE BLANCHETTE:

225 Merci.

LE PRÉSIDENT:

230 Nous allons admirer vos photos. Merci. J'invite maintenant... est-ce que monsieur Laurent Lamarre de Terre Citoyenne... Monsieur Lamarre, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur!

M. LAURENT LAMARRE:

235 Bonjour, Monsieur le commissaire! J'ai fait un résumé pour entrer dans les exigences du temps. Le titre est le même : *La place de l'éolien sur le territoire québécois*.

240 La présence de Terre Citoyenne auprès de nombreux groupes de citoyens dans la filière énergétique ne fait pas de nous des experts et nous n'en revendiquons pas non plus le titre. Cela nous a cependant permis de côtoyer l'expérience citoyenne de ces gens qui pour nombre d'entre eux vivent la démarche de développement de projets éoliens comme une atteinte à leur identité, à leur intégrité personnelle et territoriale, comme c'est le cas ici à Saint-Valentin et dans plusieurs municipalités environnantes.

245 Quel message citoyen pourrait-on en dégager? Monsieur Gil Courtemanche dans *le Devoir* du 8 janvier 2011 dit en résumé ceci. « *Il fut un temps où personne ne remettait en doute l'équation fondamentale du modèle capitaliste : l'équation étant la création de la richesse privée contribue à accroître le bien-être collectif. Cette adéquation ne fait plus toujours office de dogme divin. La donne change. C'est ainsi que collectivement, on recourt de plus en plus à la sagesse populaire pour dire aux industriels et aux gouvernements : Prouvez-nous hors de tout doute raisonnable que ce que vous nous proposez est bon pour nous.* »

255 En Montérégie, la coalition des 7 municipalités dans les environs de Saint-Valentin ne veut pas de projet éolien sur leur territoire. De plus, 58% des résidents de Saint-Valentin ayant droit de vote ont signé une pétition pour signifier qu'ils n'en veulent pas davantage. Rappelons que la situation économique de la région immédiate ne requiert pas qu'on accourt à son chevet. Rappelons également qu'au Québec, nous ne sommes pas en situation d'urgence énergétique puisque nous serons probablement en surplus d'électricité jusqu'en 2020 selon Hydro-Québec.

260 Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant que les citoyens accueillent mal dans leur région agricole un projet éolien qui n'a rien d'agricole et qui viendra impacter leur vie à plusieurs niveaux. Il n'est pas surprenant non plus qu'ils fassent part de leurs préoccupations et qu'ils désirent faire partie de la décision. Laissons les citoyens décider parce qu'avec la mise en place d'éoliennes, nous sommes dans le domaine du voisinage. Quand un citoyen accepte de recevoir sur sa terre une éolienne de plus de 450 pieds au cœur de la plaine, il vient d'imposer à ses voisins une modification importante à leur situation de vie. Nous sommes ici dans la sphère de la gestion du voisinage.

270 À ce propos au Québec, l'importance de gérer le bon voisinage est traduit dans le Code civil et de ce fait, traduit les règles de vie que veulent les citoyens et auxquelles ils adhèrent. À titre d'exemple, en vertu de l'article 1097 du Code civil du Québec, les décisions pouvant affectées tous les occupants d'un même immeuble sont prises à la majorité des copropriétaires représentant les $\frac{3}{4}$ des voix de tous les copropriétaires. On s'assure ainsi qu'aucun résident ne puisse par une décision personnelle venir impacter les autres occupants sans leur assentiment.

275 Si cela vaut pour un immeuble, cela vaut aussi pour une municipalité dont la propriété principale est celle de tous les citoyens qui sont tenus de payer pour son entretien. Il suffit de regarder nos comptes de taxe municipale pour s'en convaincre. Selon nous, un changement social d'ampleur comme l'implantation d'éoliennes industrielles sur un territoire exige que les citoyens directement impactés aient la part principale de la décision.

280 Y a-t-il lieu de craindre la présence des éoliennes pour la santé des personnes vivant à proximité? Terre Citoyenne ne prétend pas détenir l'expertise requise pour trancher cette question. Cependant nous sommes à l'origine de la démarche qui a conduit d'abord 40 médecins du Québec à se pencher sur le sérieux des études actuelles qui affirment qu'il y a de réels risques appréhendés d'atteinte à la santé des gens vivant à l'intérieur d'un périmètre de deux kilomètres d'une éolienne industrielle.

285 Suite à une analyse minutieuse de la documentation qui leur a été remise, ils sont aujourd'hui 56 médecins à adresser au gouvernement du Québec cette demande : « *Nous, les médecins soussignés, considérant les risques évoqués à ce jour et les effets négatifs potentiels des éoliennes industrielles sur la santé des êtres humains vivant à proximité, demandons au gouvernement du Québec de cesser tout projet en devenir ou en consultation, de cesser tout projet d'éoliennes industrielles en milieu habité et ce, jusqu'à ce que la recherche soit assez avancée pour permettre à nos instances de santé publique d'établir hors de doute la distance sécuritaire devant séparer une telle éolienne d'un domicile.* »

295 Comme il arrive que même les avis sommaires émis par les instances de la Santé publique du Québec semblent laisser croire que les éoliennes n'ont pas d'impact sur la santé, nous avons approfondi les plus cités depuis un certain temps. Voici ce que nous avons découvert.

300 Premièrement, l'Agence de santé et des services sociaux de Mauricie et Centre-du-Québec recommande trois études pour permettre l'appréciation plus précise de la problématique du point de vue de la santé publique. Première étude, la réalisation d'une étude socio acoustique selon les critères de la norme internationale ISO/TS 15666. Deuxième étude, la modélisation pour illustrer le phénomène de projection d'ombre à tout projet éolien. Troisième étude, la révision d'une stratégie d'échantillonnages et l'interprétation de données adaptées pour le bruit éolien.

310 Deuxièmement, la même agence précise que l'aménagement d'un parc éolien pourrait avoir des impacts négatifs pour la santé. En conséquence, elle ajoute : « *Le réseau de santé publique du Québec se propose de maintenir une vigilance sur les nouvelles informations provenant de la littérature scientifique qui pourraient modifier notre évaluation actuelle de cette filière énergétique.* »

315 Troisièmement, l'Institut national de santé publique du Québec en 2009 dans son étude *Éoliennes et Santé publique, synthèse des connaissances*, considère la notion de nuisance tel qu'établit par l'Organisation Mondiale de la Santé et elle dit : « *En somme, des connaissances restent à acquérir relativement aux méthodes de mesure de bruit ambiant avant et après l'installation des éoliennes, notamment pour la durée et les conditions de mesure et aux conditions de modélisation de bruit des éoliennes. Les études sont aussi à poursuivre en ce qui concerne la perception du bruit caractéristique des éoliennes, le sentiment potentiel de nuisance, les différents facteurs qui l'influence et les indicateurs qui permettent de l'évaluer.* »

320 Elle dit aussi : « *L'utilisation des critères - la fameuse norme 98-01 - L'utilisation de ces critères pour limiter, prédire et évaluer les nuisances dues à un bruit des éoliennes nécessite toutefois l'acquisition de connaissances scientifiques et techniques supplémentaires.* » Elle ajoute : « *Le niveau de bruit engendré par les éoliennes ne semble pas avoir d'impact sur la santé autre que le sommeil et la nuisance.* », ce qui n'est quand même pas peu, « *Toutefois, l'absence de preuve suffisante pour certains effets amène à demeurer attentif aux futures études et revues de littérature.* »

330 Quatrièmement, l'Agence de santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches demande aussi que des recherches indépendantes sur les méthodes d'évaluation du bruit produit par les parcs éoliens ainsi que les critères à respecter pour réduire la possibilité de nuisance soient promues par le gouvernement.

335 L'INSPQ laisse entendre que l'action des infrasons est à éclaircir en disant ceci : « *Les infrasons produits par les éoliennes ne semblent pas constituer une nuisance, ni une menace pour la santé.* » L'expression retenue « *ne semblent pas* » souligne que les choses ne sont pas si tranchées.

340 Toujours l'INSPQ cite également Kamperman et James qui affirment : « *Les études scientifiques concernant les sons de base fréquence émis par les éoliennes sont limitées et ne sont pas dirigées directement sur la possibilité qu'ils engendrent une nuisance, ni sur la corrélation entre leur niveau et une nuisance. Elles ne permettent donc pas d'affirmer ou d'infirmer que le niveau de son de base fréquence produit les éoliennes entraîne une nuisance.* »

345 Considérations éthiques. Malgré toutes les énergies déployées par les citoyens pour se faire entendre et malgré tous les processus mis en place par le gouvernement afin de permettre cette expression citoyenne, on est en droit de se demander si nous ne sommes pas que des pantins dans

350 un jeu dont l'issu est connu d'avance. C'est ce que suggère l'entrevue du 23 mars 2011 donnée par le ministre Lessard au *Courrier de Frontenac* à propos du projet éolien de l'Érable qui vient d'être autorisé.

355 Cette entrevue, dont vous avez copie, cette entrevue donne froid dans le dos. Ce qui glace le sang dans les veines, c'est qu'aucune considération à la qualité de vie des citoyens et qu'aucun argument ne semble pouvoir ébranler la détermination sans faille du gouvernement d'aller de l'avant avec les 2 000 mégawatts.

360 En conclusion, l'idée de mettre un projet éolien en place en se disant qu'on fera un comité de suivi pour s'assurer que la santé des gens soit protégée nous semble révolue alors que de nombreux parcs éoliens sont en fonction au Québec depuis plusieurs années, plus particulièrement en Gaspésie. Il est hautement probable que les nombreuses personnes vivant à proximité d'éoliennes se sentent condamnées à taire leurs souffrances devant ceux qui y gagnent un emploi.

365 Les conditions nous semblent réunies pour qu'on procède avec ces populations à des études rigoureuses d'impact sur la santé afin de définir une distance séparatrice sécuritaire entre une éolienne industrielle et une résidence. Une telle recherche au bénéfice des citoyens ne peut être initiée que par notre gouvernement qui a charge de la santé publique.

370 Il nous semble essentiel à l'équilibre même de notre société qu'on ne reconfigure pas le cadre de vie des citoyens comme on veut le faire ici à Saint-Valentin sans leur assentiment et au seul nom d'une rentabilité économique à long terme et non démontrée.

LE PRÉSIDENT:

375 Merci, Monsieur Lamarre. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

C'est beau.

380 **LE PRÉSIDENT:**

C'est beau? J'aurais une question pour vous. À la fin de votre mémoire, vous dites : « *distance séparatrice sécuritaire* ». Dans l'esprit de Terre Citoyenne, il s'agit d'une distance fixe quel que soit le contexte d'implantation ou s'il s'agit d'une façon de déterminer la distance?

385 **M. LAURENT LAMARRE:**

Il doit être fait des études, on croit, pour qu'il y ait une façon de déterminer la distance. Elle n'est pas fixe justement comme le mentionnent les différentes instances publiques. Elles devraient permettre de déterminer selon la configuration géographique là où on met les éoliennes quelle est la distance appropriée à partir d'une analyse rigoureuse de la propagation des sons et des infrasons.

395 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci, Monsieur Lamarre. J'invite maintenant Le Vent Tourne, madame Brigitte Schoemans.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

400 Moi, je voudrais commencer par une citation. « *Ce qui caractérise notre époque, c'est la perfection des moyens et la vacuité des fins.* » Albert Einstein.

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Le Vent Tourne estime que l'actuelle politique éolienne du gouvernement n'est ni rationnel, ni viable. Hydro-Québec est en surplus d'énergie au moins jusqu'en 2027. Si les éoliennes de Saint-Valentin voient le jour, elles vont tourner à perte pour la société durant quinze ans.

405 Quand la reprise des besoins surviendra, ces éoliennes seront en fin de vie utile. C'est d'autant plus choquant que ces éoliennes vont vendre leur électricité à notre société d'état à plus du double du prix nord-américain pour ce type d'énergie.

410 Je vous ferai grâce de quelques calculs, mais Hydro-Québec paiera pour ce projet en vingt ans 350 M\$, 350 M\$ provenant de nos impôts, de nos tarifs d'électricité et des abattements fiscaux que nous sommes forcés d'accorder pour acheter à une compagnie étrangère de l'électricité dont nous n'avons pas besoin. Notre gouvernement justifie ce gaspillage en prétendant que les éoliennes vont soutenir le réseau en période de pointe et qu'elles vont permettre d'attaquer le marché étasunien d'électricité.

420 D'abord, nous savons tous qu'au Québec, cette période de pointe survient une fois ou deux durant l'hiver en période de froid particulièrement intense. Allons-nous imposer une centrale éolienne à une population régionale qui n'en veut pas? Population qui sera durablement atteinte et punie pour répondre à deux ou trois jours de besoins exceptionnels? Surtout qu'on sait également que les éoliennes ont du mal à fonctionner par grand froid justement durant les périodes de pointe.

425 Les périodes de grand froid surviennent par temps de haute pression alors que le soleil brille et qu'il ne vente pas. S'il ne vente pas, ben, les éoliennes ne tournent pas et ne produisent pas

d'électricité. Leur assistance au réseau est absolument nulle. Pire encore, elle est négative car elle consomme de l'électricité pour assurer leur chauffage interne. Non seulement ne fournissent-elles pas d'électricité, mais elles en consomment. Quel bel apport!

430 Quand au fameux marché étasunien, sa contraction extrême pour ne pas dire sa disparition comme marché d'importation ne prédit rien de bon. Avec les énormes découvertes et exploitations de gaz de schiste et la réévaluation de leur potentiel hydroélectrique, les étasuniens sont sur le point de réaliser un vieux rêve : Devenir autarcique en matière d'énergie.

435 D'ailleurs, ils ont déjà commencé à se détourner de la filière éolienne qui n'est ni rentable, ni fiable. Pourquoi voudraient-ils de la nôtre?

440 Nous revenons donc au point de départ, acheter à fort prix de l'électricité dont nous n'avons pas besoin, sur laquelle nous ne pouvons pas compter et qui sera perdue faute de débouché. Cela sans compter que l'implantation d'une centrale éolienne dans une région fait plonger la valeur des maisons et réduit fortement l'assiette fiscale des municipalités victimes.

445 Déjà que les éoliennes sont exemptées des impôts fonciers municipaux, quelle injustice pour les citoyens qui ont investi temps, énergie et argent pour entretenir et embellir leur demeure qui, dans bien des cas, est leur seule caisse de retraite. Ils risquent de perdre l'œuvre d'une vie au profit d'un projet inutile et dangereux.

450 Nous savons aussi que les éoliennes partout où elles s'installent déclenchent toute une série de symptômes que la docteure Nina Pierpont a colligés sous le nom de *syndrome éolien*. Nous savons, d'ailleurs monsieur Lamarre juste avant moi en a parlé, nous savons qu'un groupe de médecins québécois qui compte maintenant 56 signatures s'est prononcé publiquement en faveur de la reconnaissance officielle de ce syndrome et de sa prise en compte dans la conception des centrales éoliennes. Ce groupe recommande au nom du principe de précaution qu'aucune éolienne ne soit érigée à moins de deux kilomètres d'une habitation.

455 La position du gouvernement à ce sujet nous accable. Depuis le temps que les éoliennes assaillent des populations sans défense, depuis le temps que les plaintes surgissent de partout, depuis le temps que même l'Institut national de la santé publique déplore l'absence d'études sur les effets sanitaires des éoliennes, Québec n'a encore pris aucune mesure en ce sens. Ceci est inadmissible.

460 C'est inadmissible également que Québec n'ait pris aucune mesure pour assurer la normalisation des zones tampons protégeant la santé des citoyens. Notre gouvernement a laissé à elles-mêmes les MRC mal armées, mal informées pour s'attaquer aux problèmes et qui s'en sont remises aux conseils des promoteurs. Il en a résulté un panache de distances séparatrices toutes différentes, mais toutes insuffisantes.

470 À côté de cette insouciance envers la santé humaine, Québec a instauré des distances séparatrices pour protéger les rapaces. Si un nid de pygargue à tête blanche, d'aigle royal ou de faucon pèlerin se trouve à moins de vingt kilomètres d'une éolienne, des mesures spéciales de protection sont décrétées. Aucune distance prescrite pour protéger les humains, vingt kilomètres pour les oiseaux. Trouvez l'erreur.

475 Cette discrimination n'est pas la seule. La MRC a instauré des zones tampons différenciées. La zone urbaine est mieux protégée que la zone rurale et les lieux de passage comme les campings. Ils sont eux aussi mieux protégés que les résidences rurales où les gens habitent à l'année. Comment justifier une telle discrimination en plein 21^e siècle?

480 Cela dit, les rapaces ne sont pas les seuls animaux menacés. La compagnie essaie de nous endormir avec une étude d'impact lénifiante où tout sera beau et magnifique. Heureusement que le fonctionnaire du Service canadien de la faune est venu rétablir les faits et montrer que la centrale de Saint-Valentin réunit tous les ingrédients pour déclencher une catastrophe faunique, une véritable hécatombe chez les oiseaux migrateurs tels les oies blanches, les bernaches, les canards qui viennent par centaine de milliers dans nos champs au printemps et à l'automne.

485 Et que dire des chauves-souris? La plupart de nos espèces sont en situation précaire et elles sont particulièrement fragiles devant les turbines géantes. Un trait de comportement les met particulièrement à risque, elles semblent être activement attirées par les éoliennes en mouvement. Ceci veut dire que les inventaires avant implantation ne valent rien car même s'il ne se trouve aucune chauve-souris avant, il y en aura après à cause de cette forte capacité d'attraction des éoliennes.

495 Or, les chauves-souris sont des victimes nées des éoliennes. Elles peuvent être charcutées par les pales, bien sûr, mais elles meurent surtout par barotraumatisme. Le brassage des pales induit localement une forte chute de pression atmosphérique. Lorsqu'une chauve-souris entre dans une telle zone de dépression, ses poumons ne résistent pas à la différence de pression entre leur intérieur et leur extérieur, ils implosent.

500 Quant au reste de la faune, elle sera aussi vouée à un long martyr. Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement signalent que pour maintenir la biodiversité, une région a besoin d'un espace forestier couvrant un minimum de 30% de son territoire. Dans la région, nous n'atteignons même pas 10% de couvert forestier. La faune a déjà du mal à trouver où loger, où ira-t-elle lorsque les éoliennes l'auront chassée de ses derniers refuges?

505 Résumons-nous. Le projet n'a aucune rationalité économique; il est dangereux pour la santé économique ainsi que physique des gens et il semble catastrophique pour la faune. Il faut absolument le rejeter.

510 Notre gouvernement, la vice-première ministre, Nathalie Normandeau en tête, a dit et répété
souventes fois qu'aucun projet éolien ne serait accepté si la population n'en voulait pas. C'est la
fameuse acceptabilité sociale qui a été érigée en dogme par madame Normandeau et son collègue,
Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

515 Ainsi présentée, la thèse gouvernementale fait peser sur le promoteur le fardeau de prouver
que la population qu'il a ciblé accepte librement son projet et qu'elle y consent de façon éclairée.
Cette preuve est très loin d'être faite. Les citoyens massivement se sont levés pour crier haut et fort
leur rejet de ce projet négocié dans le silence. Même si ce n'est pas à eux de prouver leur
opposition, ils la démontrent sur tous les fronts, à toutes les assemblées, à toutes les consultations,
à toutes les manifestations et sur toutes les tribunes et ils continueront de le faire. À toutes ces
occasions, ils disent une seule chose : L'argumentaire de la compagnie ne passe pas. Ses
boniments, ses fictions et ses contes de fée non plus.

520 Pour toutes ces raisons, nous vous demandons instamment de constater l'irrecevabilité de
ce projet et d'en avertir Québec. Merci.

525 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, Madame. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

530 Oui. Madame, vous parlez au nom de Le Vent Tourne. C'est-tu un groupement que vous
avez créé?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

535 C'est un regroupement citoyen, oui, qui regroupe des gens de la région, Saint-Cyprien,
Saint-Bernard, Saint-Valentin, de toute la région.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

540 Et quand est-ce que ce groupe a été formé?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

545 Ce groupe a été formé, je vous dirais à peu près au mois de juillet l'année passée suite à
l'annonce d'un projet qui aurait lieu également à Saint-Cyprien.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Un projet d'éoliennes ou le projet des pylônes?

550 **Mme BRIGITTE SCHOEMANS:**

Un projet d'éoliennes.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

555

D'éoliennes. Depuis que Saint-Valentin fait des démarches auprès de la MRC et que vous suivez ce dossier, il y a quand même eu des démarches faites à la MRC pour valider certaines réglementations de Saint-Valentin. Comment vous expliquez... ou c'est quoi votre perception, que le mouvement de contestation se soit mis en branle si tard?

560

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

O.K. Premièrement, on parle de deux MRC qui sont différentes.

565 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:**

Oui.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

570

À Saint-Cyprien, c'est Les Jardins de Napierville, et ce qui se passe ici à Saint-Valentin, c'est la MRC du Haut-Richelieu. Je vous dirais qu'au point de vue... dans la population, c'est pas des vases très, très communicants. Chez nous, en tout cas, on n'était pas vraiment au courant de ce qui se passait ici dans la MRC du Haut-Richelieu et probablement que c'est vice-versa également.

575

Et comme mentionné, je pense que les MRC n'ont pas été outillées pour pouvoir s'attaquer à une politique éolienne. C'est arrivé à la pièce, c'est arrivé avec du cas par cas et je crois que chaque municipalité, moi ce que je vois, c'est que chaque municipalité pour respecter l'autonomie de la municipalité voisine a essayé de respecter ces vœux sans se rendre compte que ça aurait des répercussions sur son territoire.

580

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Donc, vous semblez dire qu'il y a un problème de... une absence de concertation qu'il y a eu entre les municipalités de la même MRC?

585

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

Oui, absolument. Absolument.

590

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

O.K. Merci.

595

LE PRÉSIDENT:

Merci, Madame.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

600

Merci.

LE PRÉSIDENT:

605

Je vais appeler monsieur René Lapierre de la Société d'histoire des XI. Pendant que vous vous installez - je m'absente une minute... Désolé. C'est à vous, Monsieur Lapierre.

M. RENÉ LAPIERRE:

610

Merci, Monsieur le président. Tout d'abord au sujet de la Société d'histoire des XI.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci de votre attention.

615

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

620

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Oui, je vois que vous avez comme préoccupation que les travaux d'aménagement des éoliennes pourraient mettre en péril ou détruire des vestiges qui nous permettraient de mieux connaître le mode de vie.

625

Le promoteur a produit dans son étude d'impact, je crois, une étude archéologique. Est-ce que vous en avez pris connaissance?

M. RENÉ LAPIERRE:

630

J'ai un problème auditif, j'ai de la difficulté à vous entendre.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

635

Est-ce que vous m'entendez mieux?

M. RENÉ LAPIERRE:

640

Je vais m'approcher.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

645

O.K. Le promoteur a produit une étude archéologique dans son étude d'impact. Vous en avez pris connaissance? Et si je me souviens bien, il n'y avait pas de site particulier dans la zone d'étude du projet.

650

Est-ce que le fait justement qu'il y ait des travaux pourrait faire en sorte qu'on découvre des vestiges et qui seraient rapportés, selon ce que le promoteur disait qu'il allait porter une attention aux vestiges archéologiques si on lui rapporte des choses, est-ce que ça vous sécurise de savoir qu'on pourrait trouver des choses et justement de les exploiter?

M. RENÉ LAPIERRE:

655

O.K. Dans un premier temps ce que j'aimerais mentionner, c'est que le promoteur a dit qu'il aurait fait des études au niveau archéologique et des choses comme ça. D'entrée de jeu, j'aimerais dire qu'une société d'histoire comme la nôtre n'a jamais été consultée par les promoteurs.

660

Lorsqu'on parle de Saint-Valentin, c'est une chose, mais les zones limitrophes dont Saint-Cyprien, Saint-Bernard-de-Lacolle, etc., etc. Donc, si l'étude se situe strictement sur un territoire comme Saint-Valentin, il y a les effets secondaires. Si on parle par exemple de l'érection de pylônes qui vont s'échelonner sur 6 kilomètres, etc., etc., au niveau des études archéologiques, je vais donner un exemple, nous sommes à la recherche de la maison de Louis Cyr, l'homme fort du Québec qui est né dans la région.

665

On n'a pas réussi à localiser exactement la maison, mais ce serait intéressant de faire des recherches archéologiques. Est-ce que ça va se situer là où il y aura l'érection d'un pylône? À titre d'exemple. Donc, si on limite l'étude... et je demande comment ils ont pu faire une étude

670 archéologique sans fouiller dans les sols. Il y a peut-être à Saint-Valentin des maisons qui ont été détruites par le conquérant lors des troubles en 1837-1838.

Tu ne peux pas prétendre avoir fait des études archéologiques si tu n'as pas fait l'analyse des sols, si tu n'as pas creusé, etc., etc. Donc, je remets un petit peu en question s'ils n'ont jamais consulté une société d'histoire comme la nôtre, quelle sorte d'étude ils ont faite?

675 C'est une interrogation pour moi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Je vous remercie.

680 **LE PRÉSIDENT:**

Votre société d'histoire, elle est localisée essentiellement dans la MRC des Jardins de Napierville et les 11 partenaires, c'est les 11 municipalités des Jardins de Napierville; c'est bien ça?

685 **M. RENÉ LAPIERRE:**

690 Les 11 municipalités des Jardins de Napierville, je vais vous les nommer, ce sont des municipalités limitrophes : il y a Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Hemmingford, Les Cantons d'Hemmingford, Sherrington, Napierville, Saint-Jacques-le-Mineur, Sainte-Clothilde, Saint-Rémi-de-Napierville, euh...

LE PRÉSIDENT:

695 Saint-Isidore?

M. RENÉ LAPIERRE:

700 Saint-Édouard et...

LE PRÉSIDENT:

Saint-Isidore peut-être?

705 **M. RENÉ LAPIERRE:**

Non, Saint-Isidore fait partie du district de Châteauguay.

LE PRÉSIDENT:

710

O.K., de l'autre côté.

M. RENÉ LAPIERRE:

715

Donc, ce sont des municipalités limitrophes à Saint-Valentin.

LE PRÉSIDENT:

720

Parfait. Et est-ce que vous avez... parce que vous dites dans votre mémoire que vous avez participé ou collaboré à diverses études archéologiques. Est-ce que vous avez participé à des études à l'extérieur de votre territoire? Est-ce que vous avez déjà mené des études vers Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix?

M. RENÉ LAPIERRE:

725

Nous avons des échanges avec d'autres sociétés d'histoire. Il y en a une à Hemmingford et il y en a une à Saint-Bernard. À Saint-Valentin à ma connaissance, il n'y a pas de société d'histoire.

LE PRÉSIDENT:

730

Il n'y en a pas. Parfait. Merci, Monsieur.

M. RENÉ LAPIERRE:

735

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

740

Monsieur Michel Dubé.

M. MICHEL DUBÉ:

Bonjour, Monsieur!

745

LE PRÉSIDENT:

Bonjour, Monsieur Dubé!

M. MICHEL DUBÉ:

750 J'ai été membre du comité de consultation de Saint-Bernard-de-Lacolle sur les éoliennes parce qu'il y a eu un projet à un moment donné d'avoir des éoliennes aussi à Saint-Bernard-de-Lacolle. Donc, je connais un peu le dossier parce que je m'y étais plongé assez tôt.

Donc, je vais rentrer là-dedans tout de suite parce qu'on a que dix minutes.

755

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:

760

Merci. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

765 Vous dites dans votre mémoire, dans votre première partie de mémoire que les conseils municipaux sont insuffisamment formés. Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer ça? Il y a quand même des ressources pour les municipalités. Ils peuvent s'informer aux ministères des Affaires municipales, il y a la MRC. Qu'est-ce qui vous permet d'affirmer ça, qu'ils sont insuffisamment formés pour faire face à un promoteur?

770

M. MICHEL DUBÉ:

Je pense que la démonstration pour Saint-Bernard-de-Lacolle, c'est que notre conseil municipal quand on a rencontré le promoteur, m'a demandé de former un comité parce qu'il savait que j'avais déjà touché aux éoliennes, puis eux autres n'avaient pas nécessairement toutes les possibilités.

775

Je ne pense pas que les contacts avec les différents paliers de gouvernement sont difficiles à quelque part, puis nos élus municipaux ne sont pas toujours prêts à mettre les énergies là-dedans. Ça fait qu'à ce moment-là, ils sont obligés de faire affaire avec des citoyens dans la communauté. Ils n'ont pas le choix. Il n'y a pas de...

780

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Mais sentez-vous qu'il n'y a pas de support au niveau au niveau du ministère des Affaires municipales et de la MRC?

785

M. MICHEL DUBÉ:

790 Non, il n'y a pas de support, puis malgré tout ce qui a été dit dans les différents documents du Bureau d'audiences publiques, tous les autres travaux avant, il n'y a jamais eu plus de développement. *La filière éolienne* qui est le seul truc qui a été développé, qui est un bouquin assez épais, c'est à peu près, je pense, 150 pages, il faut lui donner du temps, il faut travailler là-dessus.

795 Ça fait que non, je pense qu'il n'y a personne. Ça prend des structures autour d'eux autres pour les aider, et ça n'existe pas vraiment. Je pense qu'au niveau des MRC, quand une MRC a dit oui à quelque part comme à Saint-Rémi, nous autres on est de la même MRC que Saint-Rémi, Saint-Édouard, à Saint-Bernard, eux autres ont accepté, donc le président de la MRC qui se trouve être monsieur Lavoie, qui est maire de Saint-Rémi en même temps, lui a accepté, donc, c'est certain qu'il ne viendra pas nous aider à lutter contre les éoliennes parce que lui l'a accepté.

800 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:**

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT:

805 Merci, Monsieur Dubé.

M. MICHEL DUBÉ:

810 Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT:

815 Monsieur Guy Langevin, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur!

M. GUY LANGEVIN:

820 Bonjour, Monsieur le président! Bonjour, Monsieur le commissaire! Mon nom est Guy Langevin. À la couleur de mes cheveux, je suis retraité de la construction. J'ai travaillé pendant 35 ans en excavation.

825 Je suis né à Saint-Valentin et j'habite Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix depuis 1967. En 1988, mon père m'a légué la terre paternelle située dans le rang Saint-Georges à Saint-Valentin. Celle-ci appartient à la famille depuis 1822. J'ajoute que ça fait 189 ans cette année que c'est passé de père en fils, c'est donc un bien très précieux pour moi et mes descendants.

830 C'est avec stupéfaction que j' ai appris l'arrivée des éoliennes. Pourquoi détruire en partie ce si beau territoire agricole? Présentement, le plus jeune de mes garçons habite la demeure ancestrale sise à cet endroit. Quelle déception de voir des éoliennes à moins d'un kilomètre de chez lui. Quand il est arrivé en 2005, on ne parlait pas d'éoliennes; il m'a demandé de rester; il voulait acheter la maison, je lui ai vendue et l'année d'ensuite, le projet d'éoliennes est sorti.

835 La vue magnifique dont il jouit sera perturbée sans compter que cela peut avoir des effets néfastes sur sa santé et celle de sa famille. Il a présentement deux enfants et il y en a un qui arrive à la fin du mois - je vais être grand-père de nouveau.

840 De plus, la dépréciation immobilière possible l'affecte grandement parce que depuis 5 ans, ce gars-là travaille, il est menuisier de son métier, mais il travaille à la réfection et il est en train de redonner l'aspect original à cette maison. Mais c'est pas une petite affaire. Je vais lui aider dans mes capacités, mais il a gardé toutes les vieilles pièces de la maison, les vieilles pièces qu'il a pu récupérer, on a tout sablé les planchers. Lui, il a à cœur de remettre ça comme c'était avant.

845 En mai 2007, j'ai assisté à une réunion d'information sur ce projet. J'ai constaté à ma grande surprise que des propriétaires terriens avaient déjà signé l'acceptation d'éoliennes sur leur terre. Le représentant de TCI, monsieur Poirier, je crois, était sur place avec des projets prêts à être endossés. Même les membres du conseil municipal, croyant sûrement qu'ils faisaient une bonne affaire, nous incitaient à signer. « C'est une bonne chose, il faut signer. Ça coûte rien, c'est le vent, ça arrive du ciel. » C'est ça qu'ils nous disaient.

850 Mais avec le peu d'informations que j'ai obtenues lors de cette réunion, j'ai cru bon conseiller aux propriétaires terriens présents de se regrouper afin de demander un avis juridique avant de s'embarquer dans cette aventure qui les lie pour 25 ans. Ce fut à ma grande déception... tout le monde connaissait son affaire, puis je me suis en allé.

855 J'ai assisté dans la même année en 2007, en novembre, d'ailleurs ce fut la dernière réunion qu'on a eue à Saint-Valentin dans le but de recevoir d'autres informations. J'ai constaté d'après les autorités en place, tout était fait, c'était accepté, il n'y avait plus rien à faire. Ben, je me suis en allé chez moi. Si c'est ça l'acceptation sociale dans un pays démocratique... Je ne le pense pas.

860 Pendant 25 ans, j'ai travaillé à l'enfouissement des câbles souterrains. Je travaillais pour une compagnie de communication - je ne la nommerai pas, mais on la connaît bien - ils passaient des câbles partout sur les terres. Ils disaient aux cultivateurs : « Inquiétez-vous pas, ça passe sous la terre. Ça paraît pas, vous serez pas *badré*. » Mais quelques années plus tard, j'ai constaté la déception des propriétaires terriens ayant accepté des droits de passage sur leur terre de câbles souterrains pour quelques dollars.

865

870 Ils devenaient responsables des bris occasionnés lors de travaux. Il y avait un fossé à faire, il fallait qu'ils nous appellent. C'est nous autres, le câble. Souvent le propriétaire était en train de faire des semences, l'eau montait dans le fossé et il n'avait pas le droit de creuser. S'il coupait le câble, il était responsable, puis c'est des mille dollars.

875 TransAlta a-t-elle informé les propriétaires terriens qui ont accepté des éoliennes sur leur propriété qu'ils doivent avoir la permission de celle-ci à chaque fois qu'ils vont effectuer des travaux? Parce que ces éoliennes-là qui sont situées au trait carré des terres, elles sont réunies par des câbles souterrains à 1,6 mètres, je crois. Ils vont traverser les terres, ils vont traverser les drains. Il va falloir qu'ils les coupent pour passer. Ils vont raccorder. À un moment donné, il y a des bris dans ça. Quand il y a des bris, c'est pas le propriétaire qui va... Il va falloir qu'ils appellent TransAlta parce que tu n'as pas le droit de creuser où il y a des câbles souterrains, il faut que tu demandes la permission, puis ils vont être chez eux.

880 En conclusion, je trouve ça inconcevable d'ériger un parc d'éoliennes sur nos belles terres agricoles constituant seulement 2% de notre province. Pourquoi ne pas installer ces éoliennes sur des terres non agricoles loin des habitations? Ce serait plus logique et mieux pour le bien-être de tous.

885 À l'émission *La semaine verte* diffusée à l'antenne de Radio-Canada il y a quelques semaines, l'incapacité future de nos terres agricoles de nourrir la planète. On relatait l'incapacité de nourrir la planète. Il faut déjà aussi affirmé que l'enjeu dans l'avenir, ce serait l'eau potable et la nourriture. Donc, c'est un devoir de citoyen de protéger nos terres arables et notre population.

890 Je vous donne le plus bel exemple. En 1998, on a eu un verglas. On a été un mois sans électricité. Il n'y a pas personne de mort parce que ce qu'on voulait, c'était de nourrir nos gens. C'est sûr que l'électricité, ça nous en prend, puis tout ça. L'électricité, puis l'eau, c'est bien vital avant.

895 Considérant l'implantation des éoliennes sur des terres agricoles à proximité des habitations, nos propriétés vont perdre de la valeur. La grande majorité de la population refuse ce projet. Cela va affecter la santé des citoyens. Seulement 2% du Québec est cultivable et il doit être protégé. Cela serait un tort irréparable de sacrifier nos belles terres du Québec et le bien-être de toute la population pour les intérêts pécuniaires de quelques individus.

900 Voici pourquoi je demande au BAPE de recommander au gouvernement et à ses dirigeants d'annuler ce projet insensé sur nos belles terres arables que nos ancêtres ont défriché à la sueur de leur front. Nos parents, mes parents, ça fait 189 ans, ils ont tous travaillé sur la terre. La terre pour nous aussi, ça fait 189 ans qu'on l'a, c'est sacré pour nous. C'est pour semer du grain, planter des patates, planter des carottes, mais pas planter des éoliennes.

Merci de m'avoir écouté.

910 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, Monsieur Langevin. Monsieur Longpré?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

915

Je reviens dans votre mémoire. Vous dites qu'en mai 2007, vous avez assisté à une réunion d'information. C'était à quel endroit cette réunion-là?

M. GUY LANGEVIN:

920

C'était à Saint-Valentin.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

925

Et il y avait combien de personnes? Vous souvenez-vous?

M. GUY LANGEVIN:

930

Oh, 30-35 personnes, je ne les ai pas comptées, mais c'était pas une grosse foule.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

O.K. Et qui l'organisait cette réunion-là? C'était la Ville de Saint-Valentin ou le promoteur?

935

M. GUY LANGEVIN:

Bien, j'ai reçu un communiqué. Je crois que c'est par la Ville de Saint-Valentin ou c'était annoncé dans les journaux qu'il y avait une réunion d'informations sur les éoliennes. Moi, j'allais là pour m'informer. On arrive là, tout le monde avait signé et tout le monde avait fait leurs affaires. Je trouvais ça curieux un peu.

940

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Mais est-ce qu'il y avait seulement des agriculteurs qui étaient là, à cette réunion-là? Ou il y avait des citoyens?

945

M. GUY LANGEVIN:

950 Il y avait des agriculteurs, puis il y avait quelques citoyens, mais c'était en partie des agriculteurs. Les membres de l'UPA étaient là. Ils venaient d'aller faire leur voyage à Malone qu'ils avaient vu des éoliennes, puis il y en a qui revenait enchantés de ça. Puis en tout cas, tout était beau.

955 C'est sûr que peut-être les gens du conseil municipal trouvaient que c'était une bonne affaire. Quand on ne va pas au fond des choses... mais au fond des choses, on prend tous les à-côtés de ça, les éoliennes dans le bout d'un champ, il faut que tu les connectes à quelque part : il faut que tu passes des fils. Mais ça, ç'a jamais été expliqué.

960 Tout ce qui était expliqué, c'est que ça leur rapportait, je ne sais pas dans le temps le montant, puis il y avait un montant à la municipalité. C'est tout ce qui comptait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

965 Et quand vous dites « *même les membres du conseil municipal de Saint-Valentin nous incitaient à signer* », ça se passait comment?

M. GUY LANGEVIN:

970 Ben, ils venaient nous voir : « C'est une bonne chose. C'est une bonne chose pour la municipalité, il faut signer. Ça va nous apporter de l'argent, puis tout ça. » J'ai dit : « À un moment donné, il faut s'informer avant. On signe pas des documents comme ça sans s'informer. » Parce que des fois, l'expérience nous prouve que signer à la peur, on est mieux de... Mais moi, je ne l'ai jamais vu le document.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

975 Mais est-ce qu'ils vous présentaient le projet comme étant déjà accepté à ce moment-là?

M. GUY LANGEVIN:

980 Non, parce que là, ils attendaient l'Hydro-Québec et je crois que... parce que d'après qu'est-ce qu'ils me disaient, il y a beaucoup d'options qui ont été signées, mais elles n'ont pas toutes été retenues. Mais le promoteur, lui, probablement que plus il y avait d'options pour en installer, s'il allait à l'Hydro-Québec, c'était un plus pour lui. Je ne peux pas l'affirmer comme ça, mais je pense.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

985

O.K. Je vous remercie.

M. GUY LANGEVIN:

990

Merci.

LE PRÉSIDENT:

995

Restez là encore un petit peu, Monsieur Langevin. Je vais aller sur votre expérience. Donc, vous faisiez l'enfouissement de câbles de télécommunication?

M. GUY LANGEVIN:

1000

Oui, je travaillais pour... ben, on peut le nommer, Bell Canada. Il y en a partout, il en poussait des câbles. Et dans les années 50, Bell Canada passait chez les cultivateurs, mais pour sauver des mille pieds de câbles, ils passaient à travers des granges, à travers des champs, un peu partout. Ils s'en allaient en ligne droite, eux autres.

LE PRÉSIDENT:

1005

O.K.

M. GUY LANGEVIN:

1010

Mais ils arrivaient aux cultivateurs : « On va vous donner quelques dollars. » Dans ces années-là, ça faisait leur affaire; les gens étaient pas riches et puis... Mais 20 ans plus tard, ces câbles-là, ça vient en trouble. Comme les câbles électriques qu'ils vont mettre dans la terre, je veux pas dire que... ça peut être là 25 ans, puis dans 5 ans, ça peut être en trouble. Quand c'est en trouble, des fois, on est obligé de creuser la terre au complet. Je vous dis que le cultivateur, il nous aimait pas.

1015

Je me souviens d'une anecdote, une place, on était à Granby et puis le type, il y avait un câble qu'on appelle les câbles de longue distance qui traversaient la terre, il nous étendait du purin de porc tout le tour : il était pas fier de nous autres.

1020

Une autre place à Saint-Jean, ici, au bout de la rue Saint-Jacques, il y a tous les câbles, il y a 4 câbles qui s'en vont à Montréal; un câble qui va à Lacolle, puis un autre à Napierville. Ils sont arrivés sur la terre de monsieur, ils ont dû le payer assez cher pour mettre des câbles. Au bout de 20 ans, le monsieur voulait faire un développement. Là, il était pris avec tous ces câbles-là. Ça a

1025 pris 20 ans avant que Bell les change de place. Aujourd'hui, c'est un développement immobilier, mais quand une compagnie a... comme là, ils vont être propriétaires superficiaires, quand ils vont avoir signé, puis qu'ils vont être chez eux, ils sont chez eux, hein. Si vous leur donnez l'acceptation d'un droit de passage, ils sont chez eux. Il faut penser à ça.

1030 **LE PRÉSIDENT:**

Oui. Puis ces câbles-là, vous les enfouissiez à quelle profondeur?

M. GUY LANGEVIN:

1035

Bell Canada, ça va dans les... à peu près 3 pieds, 2 ½ pieds, 3 pieds.

LE PRÉSIDENT:

1040

2 ½ pieds, 3 pieds.

M. GUY LANGEVIN:

1045

Oui. Quand ils font les fossés, les fossés n'étaient pas tellement profonds, quand le cultivateur faisait venir le bulldozer, on arrivait là, il y avait à peu près 10 pieds de fossé qui n'était pas fait, l'eau était montée. Là, nous autres, il fallait creuser le câble, puis on creusait des fois 150 pieds chaque bord. Le câble, on peut pas le couper, là. On creusait 150 pieds chaque bord, on prenait comme on dit du *lousse* pour avoir assez de flexibilité pour le descendre dans le fond pour pouvoir passer l'autre.

1050

LE PRÉSIDENT:

Et est-ce que c'est arrivé souvent que les câbles étaient coupés par des opérations agricoles?

1055

M. GUY LANGEVIN:

Ah oui, oui. Il y a un type chez nous, il faisait juste ça.

1060

LE PRÉSIDENT:

Réparer des câbles?

M. GUY LANGEVIN:

1065 Moi, je travaillais, on appelle ça *opérateur de machinerie lourde*, une *pépin*, comme on dit communément. Lui, il passait sa saison après ça à descendre des câbles chez les cultivateurs partout. Aujourd'hui, Bell Canada, ils n'en ont plus. Ils sont tous sur le bord des chemins, c'est de la fibre optique, ils ont tout abandonné ça. Parce que les câbles, c'est un paquet de troubles.

1070 Puis un câble dans la terre, il y a l'humidité. L'humidité à un moment donné, surtout là, vous allez avoir du 35 000 volts, s'il est frappé par un éclair, veux, veux pas, il va falloir qu'ils creusent. Il va y avoir un grand bout de câble à changer.

1075 C'est comme là, quand ils vont traverser les terres, nous autres on a toutes des belles terres à l'année; je viens de finir la mienne, et puis là, il va falloir qu'ils coupent le drain pour passer, le ciment. Ils vont le raccorder. Mais si vous creusez six pieds de profond, la terre avant qu'elle soit refoulée à sa place, le drain va faire un petit... À un moment donné, il peut boucher. Je veux pas dire que ça va arriver, mais ça peut arriver. Le cultivateur qui va être en train de semer, puis son drain est bouché, il a un lac d'eau dans le champ, il va falloir qu'il appelle TransAlta parce que lui, il pourra pas creuser, c'est des câbles électriques.

1080 C'est toutes des choses qu'il faut penser quand on a des... parce que si vous laissez un droit de passage des fils... Je me souviens à une place, une madame, le monsieur du Bell il voulait sauver des pieds de câbles : il a dit : « On va passer au travers votre parterre, ça paraît pas, Madame. » Après qu'il a été parti, j'ai dit : « Madame, faites jamais ça. Si jamais vous voulez agrandir votre maison, vous êtes pris avec un câble pour le téléphone en plein milieu de votre parterre. » Elle a dit : « C'est vrai. » C'est des choses qu'il faut penser quand on...

LE PRÉSIDENT:

1090 Oui. Ben, Monsieur Langevin, merci beaucoup pour votre témoignage.

M. GUY LANGEVIN:

1095 Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT:

1100 Mesdames, Messieurs, et les internautes, nous allons arrêter pour une pause de quinze minutes. Il est 2 heures 25, nous reprendrons à 2 heures 40. Merci.

PAUSE... REPRISE

LE PRÉSIDENT:

1105

Nous reprenons donc la séance. J'invite maintenant monsieur Jean Van Wijk, s'il vous plaît.
Bonjour, Monsieur !

M. JEAN VAN WIJK:

1110

Bonjour !

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:

1115

Merci, Monsieur Van Wijk.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1120

Quand vous dites que vous croyez qu'il y a plus de gens qui sont pour le projet que ce que l'on pourrait croire, avez-vous l'impression qu'ils ne se manifestent pas?

M. JEAN VAN WIJK:

1125

Oui. Oui. Je pense qu'ils sont gênés. C'est parce qu'il y a eu ben du... ben, un climat de peur qui s'installe, puis là, il y en a qui aiment mieux pas trop se manifester. Mais je pense que profondément, il y a ben du monde qui sont plus en faveur qu'on pourrait penser.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1130

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT:

1135

Ne partez pas, Monsieur Van Wijk, j'aimerais... j'aurais une question pour vous. Assoyez-vous deux minutes. On se posait, la Commission, une question. Est-ce que le fait d'avoir une relève, ça a une incidence sur votre choix d'accepter des éoliennes sur vos terres?

M. JEAN VAN WIJK:

1140

Bof... c'est sûr que ça nuit pas, puis je pense que ma relève aussi est conscientisée. La nouvelle génération est plus conscientisée encore que notre génération pour l'énergie propre. Je

1145 pense que même mon garçon, ça lui donne de l'intérêt. Je pense que c'est quand même bon, c'est positif.

LE PRÉSIDENT:

1150 O.K. Vous avez des terres, des grandes terres? Vous avez beaucoup de superficie?

M. JEAN VAN WIJK:

Non, j'ai pas une grosse superficie.

1155 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Parfait. Donc, je vous remercie beaucoup. Vous pouvez partir maintenant. Je vais appeler maintenant monsieur Jean-François Bouchard qui présente avec son épouse, Sylvie Beaulieu. Je ne sais pas si madame Beaulieu est ici, mais le mémoire est aux deux noms. Bonjour, Monsieur !

M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD:

1165 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire!

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT:

1170 Merci. Monsieur Longpré, est-ce que vous avez une question?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1175 Non, c'est beau.

LE PRÉSIDENT:

Alors, on vous remercie beaucoup, Monsieur, pour votre témoignage.

1180 **M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD:**

Merci de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT:

1185 J'invite maintenant monsieur Pierre Cousineau, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur !

M. PIERRE COUSINEAU:

1190 Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire ! Mon mémoire est très court, mais il est très important pour moi de vous faire part de mes inquiétudes.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1195 Je vous remercie de m'avoir entendu.

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur. Monsieur Longpré?

1200 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:**

Qu'est-ce que vous avez comme détail sur le projet de 192 condominiums? Êtes-vous impliqué dans ça? Non?

1205 **M. PIERRE COUSINEAU:**

1210 Je ne suis pas impliqué directement, mais c'est mes voisins directs à l'arrière de chez nous parce qu'ils sont adjacents au parc, au bras qui conduit au parc historique Fort Lennox et définitivement, je me tiens au courant presque à tous les jours avec le promoteur et ses adjoints ainsi que le vendeur de Remax, monsieur Bertrand Dussault qui a le contrat pour vendre ou accepter les offres d'achat dans le moment pour que ce projet prenne place.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1215 Et est-ce que c'est un immeuble de plusieurs étages?

M. PIERRE COUSINEAU:

1220 Non. Le règlement municipal, la Ville de Saint-Paul ne permet pas plus haut que, je crois, 15 mètres ou 3 étages maximum possiblement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

O.K. Le zonage le permettrait à l'heure actuelle?

1225 **M. PIERRE COUSINEAU:**

Oui, le zonage permettrait ça dans le moment. Ce serait quelque chose semblable à ce qu'on voit peut-être à Fort Lauderdale avec des condos de luxe. Je pense que les condos commencent à une valeur à 300 000 \$ et plus avec la possibilité d'avoir son bateau à la porte, des ascenseurs pour les gens qui ont plus qu'un étage, garage intérieur et même une usine de filtration pour ces gens-là spécifiquement.

1230

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1235 Je vous remercie.

M. PIERRE COUSINEAU:

Bienvenue.

1240

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur.

1245 **M. PIERRE COUSINEAU:**

Merci.

LE PRÉSIDENT:

1250

J'invite maintenant le Syndicat de base de l'UPA de Napierville, s'il vous plaît. Il s'agit de messieurs Jérémie Letellier...

M. JÉRÉMIE LETELLIER:

1255

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT:

1260

...et Jean-Charles Landry.

M. JEAN-CHARLES LANDRY:

Bonjour !

1265

LE PRÉSIDENT:

Salut !

1270

M. JÉRÉMIE LETELLIER:

En introduction, on voudrait mentionner que le projet de parc éolien de Saint-Valentin tel que présenté par la compagnie TransAlta est situé sur le territoire des municipalités de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix dans la MRC du Haut-Richelieu en Montérégie. Le projet prévoit une puissance installée de 50 mégawatts générés par 25 éoliennes de type Enercon E82.

1275

À première vue, la projet tel qu'il est présenté par les promoteurs ne devrait pas concerner directement le Syndicat de base de l'UPA de Napierville. En effet, le territoire de notre syndicat se limite aux municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville, Napierville, Sherrington et Saint-Édouard. Puisque Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix sont situés sur le territoire du syndicat de base de Lacolle, il semblerait logique que seul ce syndicat de base se prononce sur le projet que la compagnie TransAlta tente d'implanter.

1280

Cependant, depuis l'été 2010, une controverse grandissante entoure ce projet à Saint-Cyprien-de-Napierville puisque c'est à cette date que la population a appris qu'afin que le projet de TransAlta puisse être mené à terme, la construction d'une ligne à haute tension mesurant près de six kilomètres entre le poste élévateur du projet éolien de Saint-Valentin et le poste d'Hydro-Québec situé à Napierville devait être effectuée.

1285

Cette ligne de transport traverserait dans sa quasi-totalité des terres agricoles situées à Saint-Cyprien-de-Napierville là où se pratique une agriculture extrêmement dynamique. La dissimulation de cette information pendant plusieurs années, après tout, l'appel d'offres d'Hydro-Québec a été lancé au milieu de la dernière décennie et le projet a obtenu l'acceptation de la société d'état au printemps 2008, en a choqué plus d'un.

1290

Les pages qui suivent racontent la petite histoire de cette controverse. Il y sera démontré qu'entre le manque de transparence et le cynisme sans équivoque qu'ont démontré les promoteurs et l'immobilisme dont a fait preuve Hydro-Québec, les producteurs agricoles concernés par l'implantation de cette ligne à haute tension ont toutes les raisons de se sentir bafoués.

1295

À la lumière des développements de ces dernières années, on ne peut que conclure que le projet éolien de Saint-Valentin ne devrait jamais voir le jour.

1300

1305 Le rôle des promoteurs. Pour le syndicat de base de l'UPA de Napierville, les promoteurs sont les principaux responsables de l'inégalité engendrée chez les producteurs, c'est-à-dire que certains ont pu choisir d'accueillir des éoliennes sur leur propriété alors que d'autres se voient imposer des pylônes et des lignes électriques.

1310 De plus, les promoteurs ont profité d'un concours de circonstances peu ordinaires et ils ont menti sans vergogne à plusieurs agriculteurs. Ces circonstances peu ordinaires sont connues. Premièrement, le raccordement d'un projet éolien ne fait pas partie prenante d'un projet éolien. Aussi absurde que cela puisse paraître, cela a permis aux promoteurs d'évacuer cette question lors de leurs communications officielles.

1315 Deuxièmement, le parc éolien est situé à Saint-Valentin alors que la ligne de transport se trouverait à Saint-Cyprien-de-Napierville, une autre municipalité située dans une autre MRC, sur un autre territoire de Syndicat de base de l'UPA. Il est logique que la population de Saint-Cyprien n'est pas prêtée attention plus qu'il faut à ce projet pendant quelques années puisqu'il ne concernait officiellement que la municipalité de Saint-Valentin.

1320 Mais par-dessus tout, lorsque le projet en était à ses premiers balbutiements, les promoteurs ont délibérément trompé plusieurs producteurs en affirmant que l'électricité produite circulerait dans les lignes électriques existantes. Lorsque 4 ans plus tard les producteurs de Saint-Cyprien ont appris qu'ils se trouvaient tout à coup passibles de se faire imposer une ligne de 120 kilovolts, TransAlta a refusé de faire quelque démarche que ce soit afin de calmer le jeu prétextant que le
1325 raccordement était l'affaire d'Hydro-Québec.

1330 TransAlta aurait pourtant pu suivre l'exemple de la compagnie Kruger qui a opéré de belle façon dans le cadre du projet Montérégie à Saint-Rémi-de-Napierville et des environs. La Kruger a négocié elle-même le raccordement de son projet au poste d'Hydro-Québec, traitant les propriétaires terriens concernés sur le même pied que ceux qui reçoivent des éoliennes. La compagnie Kruger n'a pas tenté d'exploiter un flou dans la réglementation afin de refiler ses responsabilités à Hydro-Québec. Elle a assumé son projet de bout en bout.

1335 Les promoteurs du projet de Saint-Valentin ont fait le pari de cacher pendant 4 ans la nécessité de la construction d'une ligne de transport car ils savaient que la divulgation de cette information avait de forte chance d'hypothéquer la mise en chantier du parc éolien. Cet état de fait nous permet donc de conclure que le parc éolien de Saint-Valentin n'est pas situé au bon endroit et ne mérite donc pas de voir le jour.

1340 Le rôle d'Hydro-Québec. Nous n'avons rien à reprocher à Hydro-Québec quant au professionnalisme et à la courtoisie de ses employés. Malheureusement, après quelques mois de pourparlers, il nous fallut constater que nos efforts de représentation auprès de la société d'état ne menaient nulle part. Nous avons offert plusieurs pistes de solution à Hydro-Québec. Tout d'abord, à

1345 deux reprises, nous leur avons proposé d'abandonner son droit d'imposition de servitude afin de rétablir l'équité entre tous les producteurs agricoles. Cette demande fut rejetée à chaque reprise.

1350 Deuxièmement, nous leur avons proposé de commencer immédiatement les négociations avec les producteurs pour avoir un maximum de chance d'en arriver à un compromis acceptable. Ce fut également rejeté.

1355 Enfin, nous leur avons demandé en dernier recours de rencontrer en groupe les producteurs potentiellement concernés par le raccordement du projet afin de leur expliquer les tenants et aboutissants de la situation. Ce fut toujours rejeté.

1360 Hydro-Québec ne pouvait concevoir de déroger à son protocole habituel même si en agissant ainsi, elle se faisait complice d'une injustice évidente.

1365 Hydro-Québec fut la cible d'une manifestation à Saint-Cyprien le 8 février dernier. Nous sommes d'avis que les promoteurs méritaient beaucoup plus les invectives des manifestants qu'Hydro-Québec, mais la société d'état a laissé pourrir une situation qui sentait déjà très mauvais au départ. Elle a récolté ce qu'elle a semé.

1370 Tout récemment dans le cadre des audiences du BAPE du mois de mars, Hydro-Québec a affirmé qu'elle étudiait de nouvelles alternatives afin d'assurer le raccordement du parc éolien de Saint-Valentin. Ayant été les témoins directs de l'immobilisme d'Hydro-Québec lors des 8 mois précédents, il nous est difficile de croire cette information. Nous croyons qu'Hydro-Québec tente de jeter de la poudre aux yeux afin de faire baisser la pression.

1375 Il s'agit également d'un aveu indirect démontrant que la situation actuelle est inacceptable et cause préjudice. Nous accueillons ce nouveau développement avec beaucoup de scepticisme.

1380 Dans le cadre du projet éolien de Saint-Valentin, Hydro-Québec ne fait pas honneur à sa réputation de société d'état qui contribue de belle façon au bien commun de tous les Québécois. Elle joue le jeu des promoteurs et se montre ainsi directement responsable de l'injustice qui est en train de se produire.

1385 En conclusion, le Syndicat de base de l'UPA de Napierville n'est pas opposé au développement de l'énergie éolienne au Québec. Nous croyons qu'il s'agit d'une belle source d'énergie, propre et renouvelable. Nous sommes d'avis qu'elle peut occuper une place de choix dans le portefeuille énergétique québécois.

1390 Par ailleurs, même si l'érection d'éoliennes sur les belles terres agricoles de Saint-Valentin représente un choix discutable du point de vue de la protection du territoire agricole, le mémoire du syndicat de base de Lacolle et celui de la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Jean-de-Valleyfield

1385 en parle plus longuement, nous respectons le choix des producteurs agricoles qui ont signé des ententes avec les promoteurs afin de recevoir des éoliennes.

1390 Nous ne sommes pas indifférents aux considérations qui les ont motivés à signer un contrat avec TransAlta, que celles-ci soient financières ou autres. D'ailleurs, quelques producteurs nous ont affirmé que s'ils avaient su que l'installation d'une éolienne sur leur terre signifiait l'imposition de pylônes et de fils électriques sur la terre des autres, ils auraient reconsidéré leur implication dans le projet éolien de Saint-Valentin.

1395 Nous ne sommes donc pas systématiquement opposés à la mise en chantier de parcs éoliens, encore faut-il que ceux-ci soient introduits correctement dans les communautés. Et là-dessus, le projet de parc éolien de Saint-Valentin n'obtient tout simplement pas la note de passage. Les promoteurs, TCI Renewables, TransAlta, ont délibérément omis d'informer les populations de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Valentin que leur projet nécessitait la construction d'une ligne à haute tension. Ils ont profité d'un flou réglementaire afin de faire passer un projet qui n'aurait autrement jamais vu le jour. Il n'est pas situé à proximité d'un poste d'Hydro-Québec et il est impossible de faire circuler l'énergie produite dans les lignes électriques existantes.

1400 Si les promoteurs avaient déclaré publiquement dès 2006-2007 que le projet ne pouvait être mené à terme sans la construction d'une ligne de 120 kilovolts imposée par Hydro-Québec, il serait mort au feuilleton. La seule façon de réaliser leur ambition, c'était de retarder l'annonce de la construction de la ligne de transport afin de faire progresser le projet le plus loin possible jusqu'à ce qu'il devienne de plus en plus difficile pour le conseil des ministres de le rejeter. Malheureusement, leur duperie a encore des chances de réussir.

1410 Nous tenons également Hydro-Québec responsable de la situation. Et ce pour deux raisons. Premièrement, la société d'état a refusé pendant 8 mois de rencontrer les producteurs agricoles de Saint-Cyprien afin de tenter de conclure une entente avec ceux-ci, ce qui aurait peut-être pu permettre de satisfaire tout le monde. Surtout, elle refuse de retirer son droit à l'imposition de servitudes, refusant ainsi de reconnaître le caractère particulier d'un projet éolien implanté par des promoteurs ayant négocié de gré à gré avec les propriétaires terriens l'installation d'éoliennes.

1415 Notre position se résume brièvement. Pas d'imposition de servitudes lors de l'implantation d'un parc éolien. Il s'agit d'une simple question d'équité. On ne peut créer deux classes de producteurs agricoles pour un seul et unique projet, ceux qui négocient de plein gré leur participation au projet et qui peuvent refuser et ceux qui négocient sous la menace d'une imposition de servitude.

1420 En septembre dernier, nous avons eu la chance de rencontrer monsieur Stéphane Billette, député du comté d'Huntingdon, afin de lui faire part de toute cette problématique. Monsieur Billette nous avait alors affirmé qu'il cherchait une solution et qu'il souhaitait également que tous les intervenants dans le dossier travaillent à trouver une solution qui pourrait satisfaire chacun. Il y a 7

mois, c'était une position tout à fait raisonnable. Aujourd'hui, il est évident que l'inaction des promoteurs et d'Hydro-Québec fait en sorte qu'on ne trouvera pas de solution qui puisse satisfaire tout le monde.

1430 Monsieur Billette affirme aujourd'hui qu'il transmettra l'opinion de ses électeurs auprès de ses collègues du gouvernement. Nous croyons avoir démontré que la problématique de la ligne à haute tension forme une raison suffisante pour que le projet éolien de Saint-Valentin soit abandonné.

LE PRÉSIDENT:

1435 Merci, Monsieur. Nous n'avons pas de questions particulières, nous avons tout trouvé les réponses dans votre présentation et la résolution, oui...

M. JÉRÉMIE LETELLIER:

1440 Oui, madame Gélinas m'a dit qu'il fallait l'ajouter en annexe.

LE PRÉSIDENT:

1445 Parfait.

M. JÉRÉMIE LETELLIER:

Merci.

1450 **LE PRÉSIDENT:**

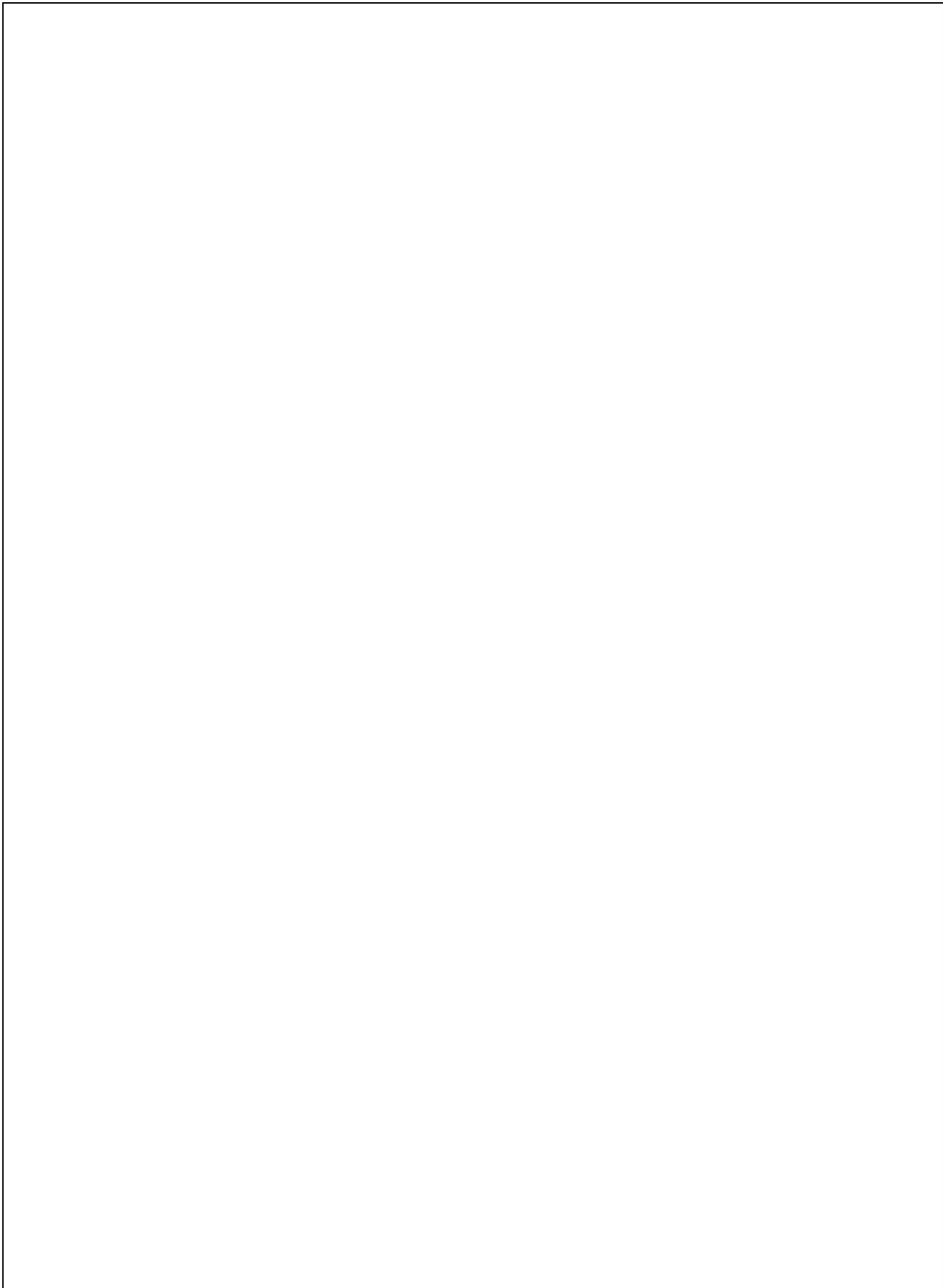
Merci beaucoup pour votre témoignage. Merci. J'invite maintenant monsieur François Duveau. Bonjour, Monsieur.

1455 **M. FRANÇOIS DUVEAU:**

1460 Bonjour, Messieurs. François Duveau, Saint-Blaise. Au départ, j'exprime dans mon mémoire mes remerciements au BAPE que je réitère. Et je me lance maintenant dans le vif du sujet.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci, Messieurs.



1465

LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur Duveau. Monsieur Longpré?

1470

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

J'aurai une seule question. Vous parlez de la paix sociale qui a été vendue. Qu'est-ce que vous croyez qui pourrait être fait pour ramener la paix sociale ou si c'est peine perdue, le mal est déjà fait? Selon votre opinion ?

1475

M. FRANÇOIS DUVEAU:

Si j'ai bien compris, vous me demandez qu'est-ce qu'on pourrait faire pour ramener la paix sociale?

1480

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Je sais que la question n'est pas facile.

1485

M. FRANÇOIS DUVEAU:

Vous me provoquez, là, parce que moi je dirais tout simplement : Dites non. Dites non.

1490

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Mais il y a des pour, il y a des contre, et est-ce que le mal est fait?

1495

M. FRANÇOIS DUVEAU:

Je demanderais aux gens qui sont pour d'aller chercher plus loin. D'aller chercher plus loin. De se poser de sérieuses questions. Moi, je suis... j'ai appris ce projet très tardivement et c'est un peu ça qui explique un peu mon désarroi, mais j'ai tout fait pour m'informer. Comme vous avez bien vu, il y a des choses que je n'ai pas dites et que vous avez lu dans mon mémoire, c'est vrai tout ça.

1500

Je me suis engagé financièrement, j'ai même fait annuler... ça, c'est très personnel, mais j'ai un fonds de pension et j'ai fait annuler des actions que j'avais avec TransAlta; ça m'a coûté 869\$. Annulé. Et je me prépare à annuler aussi mes placements avec TransCanada Pipeline parce qu'eux aussi, ils sont dans l'éolien et c'est absolument méprisable parce qu'ils vont chercher des crédits carbone, comme TransAlta d'ailleurs.

1505

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

Mais pour revenir à la paix sociale...

1510 **M. FRANÇOIS DUVEAU:**

La paix sociale, je m'excuse.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:

1515

Croyez-vous que dans la communauté, le mal qui a été fait est irrémédiable?

M. FRANÇOIS DUVEAU:

1520

Le mal qui a été fait pour moi est irrémédiable parce qu'il me fait voir le mépris de nos dirigeants envers nous. Au niveau du citoyen, je pense qu'on peut entre nous régler, retrouver cette paix, entre nous, mais il faut absolument que notre gouvernement se désiste, prenne du recul. Alors là, on va trouver une paix sociale.

1525 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire:**

Merci.

LE PRÉSIDENT:

1530

Merci, Monsieur Duveau, pour votre témoignage. J'invite maintenant madame Marie-Lili Lenoir, s'il vous plaît. Bonjour, Madame !

Mme MARIE-LILI LENOIR:

1535

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire !

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1540 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, Madame Lenoir. Pas de questions, Monsieur Longpré? Moi, j'aurais une question pour vous. Vous référez à quelques espèces d'oiseaux menacés, donc, vous référez au faucon pèlerin, au blongios, au petit blongios, puis au pygargue à tête blanche et vous nous donnez une référence qu'on devrait pouvoir comprendre qui probablement mentionne la présence de ces oiseaux sur ce territoire?

1545

Mme MARIE-LILI LENOIR:

1550

Oui, une étude que j'avais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

LE PRÉSIDENT:

1555

Ah, parfait. Parce qu'à la référence 4, vous nous dites « *Location, Location, Location* » et je me demandais à quelle place je pouvais voir l'information à l'effet qu'il y a du pygargue à tête blanche serait connue dans la région.

Mme MARIE-LILI LENOIR:

1560

O.K. Si vous permettez, je vais vous apporter le correctif.

LE PRÉSIDENT:

1565

J'apprécierais.

Mme MARIE-LILI LENOIR:

Je l'ai au bureau.

1570

LE PRÉSIDENT:

Ça peut paraître un détail, mais comme le pygargue à tête blanche n'avait pas été mentionné dans l'étude du promoteur...

1575

Mme MARIE-LILI LENOIR:

Non, ce n'est pas un détail, je vais le corriger, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT:

1580

Ça m'intéresserait. Merci, Madame Lenoir.

Mme MARIE-LILI LENOIR:

1585

Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT:

Merci de votre témoignage. Et pour les belles photos. J'invite maintenant madame Brigitte Schoemans, cette fois comme individu.

1590

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

Oui. Re-bonjour !

1595

LE PRÉSIDENT:

Re-bonjour, Madame !

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

1600

Je crois que les projets éoliens Saint-Valentin, Saint-Cyprien sont une calamité pour notre région. Ils ne doivent pas voir le jour car je pense qu'ils vont complètement détruire notre environnement et notre qualité de vie.

1605

Le gouvernement a décidé que nos terres agricoles seraient l'eldorado de promoteurs éoliens. Comment peut-il avec la CPTAQ justifier par un simple changement d'usage qu'on permette une exploitation autre qu'organique sur le territoire censé être protégé par la toute puissante CPTAQ?

1610

Qu'on permette aussi que ma qualité de vie se trouve totalement transformée sans mon consentement, que ma santé soit menacée, que l'environnement que j'ai choisi soit complètement bouleversé, que ma maison perde sa valeur, que la zizanie soit tout autour de moi, que la suspicion fasse partie du quotidien, que mes jours et mes nuits soient envahis par ces horribles tours de métal, de ciment, de fibre de verre, d'époxy, de graisse industrielle et qu'à mes oreilles viennent marteler inlassablement les ritournelles mensongères et manipulatrices des vendeurs de vent et du gouvernement, car ne nous y trompons pas, les éoliennes ne sont pas de l'énergie verte, ni durable, ni propre.

1615

1620

Le discours de ceux qui veulent nous en mettre plein la vue est mensonger et trompeur. On veut nous faire croire à des vertus que l'éolien ne possède pas parce que c'est vendeur de parler d'énergie renouvelable. On utilise la peur et la bonne volonté des gens de faire plus pour leur planète et leur faire croire que l'avenir est là dans le vent qu'on turbine à coup de subventions, de gros sous, d'ententes secrètes, de gaspillage de fonds publics, d'intrusion invasive dans la vie des gens et des communautés, de destructions de la faune et de la flore, de vérités cachées, de copinage politique et de lobbyings inavouables.

1625

1630 Une énergie verte, l'éolien? D'innombrables questions et précisions ont été demandées sur tous les aspects du projet par des citoyens inquiets. Au moment d'écrire ces lignes le 29 mars 2011, Venterre n'a soit pas encore répondu, soit répondu à côté de la plaque. Des chiffres sur la mortalité ailée à Wolf Island ont été manipulés en pleine audience publique du BAPE. Pourquoi mentir si c'est si vert?

1635 Chez Hydro-Québec, on s'est bien gardé d'expliqué que les champs électromagnétiques sont un des facteurs responsables de la disparition des abeilles primordiales dans le maintien de la biodiversité.

1640 Une énergie durable, l'éolien? Une énergie dont la durée de vie utile est au mieux de 20 ans, cela n'a rien de durable. Peut-on parler de durable quand l'énergie est intermittente, capricieuse, imprévisible et non stockable? Monsieur Talbot du MDDEP nous a expliqué en première partie des audiences que le développement durable n'est pas une question de durée, mais plutôt la façon dont un projet est monté, situé, accepté. Je me permettrai donc de lui répondre : Mal monté, mal situé et nullement accepté.

1645 Monsieur le président, je n'ai pas d'enfant, mais je pense quand même aux générations à venir et je suis inquiète pour elle. Très positivement, que laisserons-nous en héritage? Je répète : Que leur laisserons-nous?

1650 Pour en finir avec les mythes, je vous demande : Une énergie propre, l'éolien? Lorsque les droits de la population sont bafoués, que des contrats sont signés dans le plus grand silence avec des autorités publiques, que les intérêts des promoteurs du vent passent avant ceux des municipalités, des régions et des individus, quitte à rendre encore plus malades des gens dont la santé est déjà déficiente, que le gouvernement ferme les yeux sur les injustices dénoncées par les citoyens, que ce même gouvernement refuse encore et toujours de mener des études sérieuses sur les risques sanitaires et sur la dépréciation des propriétés touchées, que d'honnêtes gens sont intimidés, traînés dans la boue et vandalisés, peut-on encore prononcer du bout des lèvres que l'énergie éolienne est propre? Non, bien sûr que non!

1660 Je rappelle à tous que le Québec nage dans les surplus d'électricité. J'ai lu dans la documentation du BAPE qu'il considère les citoyens comme les experts de leur milieu. Des citoyens sont venus en grand nombre dire leur opposition au projet. Cela ne suffit pas. On remet en plus sur leurs épaules la responsabilité de faire sortir l'information, de poser des questions, de se montrer assez sûr de soi et assez habile avec la langue pour parler devant une salle comble dans un contexte intimidant avec lequel ils ne sont ni familiers, ni à l'aise, devant une armada de spécialistes dont c'est le travail d'évoluer dans cet environnement avec ce genre de dossier.

1665

Le citoyen expert de son milieu doit performer après ces heures de travail. Je parle ici d'un combat inégal et inéquitable qui donne un avantage certain à ceux qui ont les moyens financiers de se payer des spécialistes, de préférence pros de la communication.

1670 D'autre part, j'aurais souhaité que tous les intervenants impliqués dans le projet soient présents aux audiences. TCI aurait dû être convoqué. Même chose pour tous les représentants des ministères impliqués qui auraient dû être là tant et aussi longtemps qu'a siégé la Commission. C'est une question de transparence et d'accessibilité de l'information pour tous.

1675 Je suis restée extrêmement troublée et choquée de constater qu'à bien des égards l'étude d'impact du promoteur soit carrément déficiente, bâclée ou qu'elle démontre des résultats inquiétants et que le processus continue quand même.

1680 Là où je suis tombée en bas de ma chaise, c'est lorsque nous avons appris que l'analyse de la recevabilité de l'étude sonore du promoteur n'a pas été faite au MDDEP et qu'elle ne le serait pas, cette étape du processus étant déjà dépassée. C'est absolument inacceptable. Personne ne prend la peine de regarder si le promoteur a fait une étude valable, on lui donne d'office le feu vert.

1685 J'ai lu et relu les retranscriptions des audiences pour constater à mon grand émoi que le promoteur met ce que bon lui chante dans son étude d'impact. C'est lui qui juge s'il traitera de tel ou tel aspect. Le Service canadien de la Faune a demandé à trois reprises que soient refaits les inventaires; c'est resté lettre morte. Venterre/TransAlta a de son propre chef décidé que les effets cumulatifs des nuisances présentes dans la région sont négligeables et ne nécessitent pas de s'y attarder.

1690 Pardon. Pour moi, des tours de ciment, d'acier, de fibre de verre de 139 mètres de haut dans ma face, ce n'est pas négligeable. Venterre n'a que mépris pour nous et notre environnement.

1695 Les ministères devraient protéger les citoyens et l'environnement contre les menaces et non pas faire semblant d'encadrer ces menaces. Non seulement le gouvernement nous offre en pâture aux industriels, mais il force par décret notre société d'état à lancer des appels d'offres favorisant, attention, a prise de contrôle de nos territoires par des multinationales qui débarquent dans nos vies comme de véritables matamores - et ça, c'est pour reprendre l'expression de madame Normandeau elle-même.

1700 À cet effet, monsieur Chainé d'Hydro-Québec a tenu des propos explicites, et je le cite :
1705 « *Hydro-Québec exige, au dépôt de la soumission, que les développeurs contrôlent un minimum de 60% du terrain. 22 mois avant le début des livraisons d'électricité, on exige que le promoteur ait atteint un taux minimum de 80% de contrôle des lots. Six mois avant le début des livraisons, il contrôle 100% des terrains.* » Le contrôle du territoire québécois par des capitaux étrangers, ça me révolte.

1710 Je trouve ça aussi choquant qu'Hydro-Québec, notre société d'état, morcelle les projets, ce qui facilite la tâche du promoteur. Et que dire du MAMROT, ministère responsable des affaires municipales supposé veiller à ce que l'éthique règle. Si les citoyens jugent qu'il y a conflit d'intérêt, ils n'ont qu'à porter plainte. Si on se fie aux résultats obtenus par cette approche dans la MRC de l'Érable, un simple avis écrit a été envoyé aux élus. Une petite tape sur les doigts, c'est tout.

1715 Que fait quant à lui le ministère de la Santé et des Services sociaux? Nous sommes en 2011, il n'y a toujours aucune réglementation, aucun avis, aucune étude, aucun critère concernant les distances séparatrices. Le total néant pour protéger la santé des gens. Le principe de précaution devrait au moins pouvoir s'appliquer pour défendre les citoyens dont l'intégrité physique est menacée par les besoins impératifs de l'argent.

1720 Partout dans les médias, nos ministres Normandeau, Arcand, Charest, nous proposent de respecter le désir des citoyens et de ne pas mettre de force dans la gorge des gens des projets dont ils ne veulent pas. Ça, c'est un énoncé clair. Même notre député local, monsieur Stéphane Billette en entrevue à son bureau a insisté sur l'aspect de l'acceptabilité sociale. Mais le 11 mars dernier, le ministre Lessard annonçait par voie d'un simple communiqué que le projet de l'Érable irait de l'avant, alors qu'il y a forte opposition. En entrevue le 24 mars avec Daniel Couture du journal *Frontenac*, 1725 monsieur Lessard a déclaré que l'acceptabilité sociale n'est pas un critère si important que cela.

1730 *Alors, je cite le Courrier Frontenac. À la question : « Est-ce que le gouvernement a réellement la possibilité de rejeter un projet après qu'il soit passé à travers tout le processus administratif? », monsieur Lessard de répondre : « Le ministère aurait la possibilité de ne pas émettre un certificat, mais à cause de l'acceptabilité sociale uniquement, je ne pourrais pas dire. »* Ainsi, nos élus changent de discours selon l'inspiration du moment.

1735 Monsieur André, je pense sincèrement que vous avez bien saisi qu'ici, le projet ne rencontre pas l'acceptabilité sociale et que ce serait une erreur irréparable de laisser les moulins à vent envahir notre territoire et nos vies et saccager notre environnement dont les citoyens font partie intégrante, ne l'oublions pas.

1740 Monsieur le président, lors de la première partie des audiences de ce BAPE, vous nous avez demandé de faire confiance à cette Commission. Soit. Je vous demande donc, je vous en conjure, faites que cette catastrophe, que ce massacre de nos vies et de notre environnement ne se produise jamais. Une région entière est assaillie et demande votre aide.

LE PRÉSIDENT:

1745 Merci. Monsieur Longpré? Non? Votre témoignage est très clair, donc, nous vous remercions sincèrement pour votre présentation.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS:

1750 Merci.

LE PRÉSIDENT:

1755 Merci. Il est déjà 4 heures. Nous sommes passés au travers la programmation de cet après-midi. Je vais donc ajourner dès maintenant.

1760 Nous nous retrouvons, chers internautes et gens de la salle, à 19 heures pour la troisième séance de cette deuxième partie d'audiences publiques sur l'environnement du projet de parc éolien Saint-Valentin par Venterre Énergie inc. Bon appétit.

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
1765 que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

1770

LOUISE PHILIBERT, s.o.